

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER.

Absents excusés : Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/57

Objet : achats et échanges de terrains

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2010 ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Considérant le projet d'urbanisation de la zone IAU3 ; que ce projet nécessite pour la commune d'acquérir des parcelles de la zone de propriétaires qui ne sont pas intéressés par l'urbanisation de celles-ci ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 180 section 2, 1,11 ares (un are et onze centiares) appartenant à Madame Liliane OSTERMANN, domiciliée au 5, cours Fernand Jeanger à Strasbourg (Bas-Rhin) ; pour un montant de $1,11 \times 3200 = 3\,552$ € (annexe 1) ;
- Parcelle n° 179 section 2, 99 centiares (quatre vingt dix neuf centiares) appartenant à Madame Marguerite HOFFMANN, domiciliée au 82, rue de Bischoffsheim à Griesheim-Près-Molsheim (Bas-Rhin) ; pour un montant de $0,99 \times 3200 = 3\,168$ € (annexe 1) ;

- Parcelle n° 177 section 2, 1,53 ares (un are et cinquante trois centiares) appartenant à Monsieur Gérard WOLFF et son épouse Gabrielle née FISCHER, domiciliés au 6, rue de l'eau à Westhoffen (Bas-Rhin) ; pour un montant de $1,53 \times 3200 = 4\,896$ € (annexe 1).

DECIDE d'échanger, en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée, les parcelles section 2 n° 276/231, 2,74 ares (deux ares et soixante quatorze centiares) et n° 278/235, 91 centiares (quatre vingt onze centiares) appartenant à la commune (annexe 2) contre les parcelles section 2 n° 273/229, 3,66 ares (trois ares et soixante six centiares) et 275/230, 2,35 ares (deux ares et trente cinq centiares, appartenant à Monsieur Didier MULLER, domicilié au 2, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) pour une valeur équivalente à 19 232 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/58

Objet : Décisions modificatives n° 2 et 3 du budget annexe « Wintzenh – Terrains Hinter den Gaerten » de la commune

Vu la délibération n° 2011/43 relative à la création et au vote d'un budget annexe pour l'opération concernant la zone « Hinter Den Gaerten » ;

Vu la délibération n° 2011/42 relative à une modification budgétaire du budget principal transférant seulement 180 000 € de l'emprunt contracté par la commune au budget annexe ;

Considérant que les achats de terrains dans la zone « Hinter den Gaerten » nécessite l'emprunt dans son entier ; qu'il est donc nécessaire de faire une décision modificative ;

Le Maire propose la modification budgétaire n° 2 suivante :

Virement de crédits aux comptes de recettes suivants :

Recettes – Crédits à ouvrir	Article 1641 Emprunt en unités monétaires	+ 70 000 €
Recettes – Crédit à réduire	Chap 024 Produits des cessions	- 70 000 €

Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; l'article 1641 a donc un crédit de 250 000 € et le chapitre 024 de 30 000 €. La section d'investissement reste à l'équilibre de 280 000 €.

Considérant que la commune doit payer 1 100 € pour frais d'études au CAUE avec qui elle a signé une convention ;

Le Maire propose la modification budgétaire n° 3 suivante :

Virement de crédits aux comptes de dépenses suivants :

Dépenses – Crédits à ouvrir	Article 2031 Frais d'études	+ 1 100 €
Dépenses – Crédits à réduire	Article 2111 Terrains nus	- 1 100 €

Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; l'article 2031 a donc un crédit de 1 100 € et l'article 2111 de 278 900 €. La section d'investissement reste à l'équilibre de 280 000 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/59

Objet : Décision modificative du budget principal n° 5

Vu la délibération n° 2011/20 du 15/04/2011 adoptant le budget primitif ;

Considérant que la commune a voté son budget principal par opérations ;

Considérant que pour rembourser le capital du prêt contracté pour réaliser la rue des Prés, il manque 37 centimes ; qu'une décision modificative est nécessaire pour payer l'échéance du 31/12/2011 ;

Le Maire propose la modification budgétaire n° 5 suivante :

Virement de crédits aux comptes de dépenses suivants :

Dépenses – Crédits à ouvrir	Article 1641 opération 20 Voirie Communale	+ 1 €
Dépenses – Crédits à réduire	Article 2138 Opération 22 Petit Patrimoine	- 1 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; l'article 1641 opération 20 a donc un crédit de 7971 € et l'article 2138 opération 22 de 31 479 € La section d'investissement reste à l'équilibre de 389 875 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/60

Objet : Modification de la délibération n° 2011/45 relative à la taxe d'aménagement

Vu la délibération n° 2011/45 du 14/10/2011 relative à la mise en place de la taxe d'aménagement sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et la loi de finances pour 2011 rectificative n° 2010-1658 du même jour ;

Considérant que dans la délibération susnommée, le conseil municipal n'a pas délibéré sur la mise en place d'un taux de taxe d'aménagement dans les zones N du Plan Local d'Urbanisme de la commune pensant qu'elle ne s'y appliquait pas du fait du caractère inconstructible de ces zones : que la loi prévoit la mise en place de cette taxe sur l'ensemble du ban communal ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter un taux de 1 % sur l'ensemble des zones classées N au Plan Local d'Urbanisme ;

LAISSE inchangée la délibération n° 2011/45 du 14/10/2011 en ce qu'elle prévoit les taux pour les zones UA, UB, AU et A.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/61

Objet : Renouvellement du contrat de Monsieur André MARY

Le maire informe l'assemblée que le dernier contrat de travail passé avec Monsieur MARY a pris fin le 30 septembre 2010. Il convient donc de régulariser la situation de Monsieur MARY ;

Vu l'article 136 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret du 15 février 1988 susvisé ;

Vu la délibération du 1^{er} décembre 1995 recrutant Monsieur André MARY, né le 30 janvier 1949 à Barr, domicilié au 40, rue de la Fontaine à Wintzenheim-Kochersberg, afin de maintenir la propriété aux abords des bâtiments publics ;

Vu la délibération du 7 février 1997 reconduisant Monsieur MARY dans ses fonctions pour l'exercice 1997 ;

Vu la délibération du 22 septembre 2006 autorisant le maire à signer un contrat de travail avec Monsieur MARY, contrat signé pour la période allant du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007 ;

Vu la délibération du 28 mai 2010 reconduisant Monsieur MARY dans ses fonctions sous contrat de droit public ;

Considérant la situation personnelle de Monsieur MARY ;

Considérant qu'il a continué d'occuper son poste d'ouvrier occasionnel jusqu'à ce jour ;

Le Conseil Municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

DECIDE de régulariser la situation de Monsieur MARY et de l'employer en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe, pour un salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 298, majoré 296 et pour une durée hebdomadaire de 3,30/35^{ème} ;

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail devant intervenir entre les parties pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2012.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/62

Objet : Modification statutaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bassin de la Souffel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bassin de la Souffel a décidé de fixer une nouvelle adresse pour son siège administratif, à savoir : Le Trèfle, Maison des Services Publics du Kochersberg, 32, Route des Romains, 67 370 TRUCHTERSHEIM ; que ce changement consiste en une modification statutaire sur laquelle l'assemblée délibérante de la commune doit se prononcer ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

SE PRONONCE en faveur de la modification statutaire.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/63

Objet : Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Vu l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'obligation qui est faite pour le maire de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

Le conseil municipal, ayant entendu le maire présenté le rapport susmentionné pour l'année 2010, et à l'unanimité des présents ;

DECLARE que ce rapport n'appelle ni observation, ni objection de sa part.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH